

Journal des traducteurs Translators' Journal

Dubois, Jean, Le vocabulaire politique et social en France, de 1869 à 1872. Paris, Larousse, 1962. 460p.

J. Darbelnet

Volume 10, numéro 4, 4e trimestre 1965

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1061178ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1061178ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (imprimé)

2562-2994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Darbelnet, J. (1965). Compte rendu de [Dubois, Jean, Le vocabulaire politique et social en France, de 1869 à 1872. Paris, Larousse, 1962. 460p.] *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, 10(4), 175–177.
<https://doi.org/10.7202/1061178ar>



LES OUTILS DU TRADUCTEUR

J Dubois, Jean, *Le vocabulaire politique et social en France de 1869 à 1872*. Paris, Larousse, 1962. 460p.

Ce fort volume de 460 pages se limite au vocabulaire politique et social pour une période qui ne dépasse pas trois ans. Cela semble indiquer que si on voulait étendre cette étude à tout un siècle, quinze mille pages y suffiraient à peine. Et cependant on n'a pas l'impression, à la lire, que l'auteur perde son temps à des développements inutiles.

Il s'agit en fait d'une thèse de doctorat présentée à l'université de Paris. C'est donc un ouvrage savant qui s'adresse aux spécialistes. Néanmoins il n'est pas dénué d'intérêt pour le grand public. En effet, la plupart des mots dont il traite sont encore courants aujourd'hui. Certains sont entrés dans l'usage à l'époque considérée.

Les lexicologues trouveront dans le livre de M. Dubois l'application de la méthode qui s'est imposée depuis déjà quelque temps pour l'étude du vocabulaire et dont voici le principe essentiel : les mots forment un système où tout se tient. Cette idée, qui est discutable si on englobe toute la langue, semble justifiée si l'on se limite à un domaine précis, par exemple — et c'est le cas ici — aux "rapports économiques, sociaux et politiques entre les diverses classes de la société". Mais cette délimitation qui est d'ordre spatial et d'où résulte ce qu'il est convenu d'appeler un "champ lexical" ou "sémantique", doit se doubler d'une autre délimitation qui cette fois se fait dans le temps. En effet, les associations et les oppositions qui réunissent les différents éléments se modifient constamment. L'auteur a donc choisi trois années qui lui paraissent importantes pour le domaine qu'il s'est assigné. Le Second Empire fut une période d'enrichissement, donc de grande activité économique. En même temps, une évolution politique marquée caractérise la fin du régime : la vie politique se libère des contraintes de l'empire autoritaire. La période étudiée a donc l'avantage d'être à cheval sur l'empire libéral, la guerre franco-allemande et le début de la Troisième République.

L'exposition de la méthode, les grands traits du vocabulaire politique et social occupent 198 pages. Le reste est consacré à un glossaire où les mots-clés, rangés par ordre alphabétique, sont étudiés individuellement avec citations à l'appui. Chaque article se termine par un rappel de la première apparition du mot, généralement antérieure à 1869. Un sous-titre indique que la matière de l'ouvrage a été empruntée aux écrivains et aux périodiques. On est surpris de l'importance des sources littéraires : les lettres de G. Sand, les romans de Zola,

le *Journal des Goncourt*, l'*Education sentimentale* de Flaubert fournissent de nombreuses citations.

Le lecteur qui n'est pas spécialiste trouvera quand même profit à feuilleter ce livre où est retracée en partie l'histoire de mots particuliers à la civilisation moderne. Certains, il est vrai, sont devenus des termes historiques, rarement employés en dehors du rappel des événements qui leur ont donné naissance. C'est le cas de *communard* et de *pétroleuse*. Mais la plupart sont restés dans l'usage. Ils ont pu avoir entre 1869 et 1872 un sens qu'ils n'ont plus aujourd'hui mais qu'il n'est pas indifférent de connaître.

Quelques exemples montreront l'intérêt de cette étude pour quiconque s'intéresse à l'histoire et au fonctionnement de la langue française. Ainsi, *rural*, employé comme substantif, a pris une valeur politique à la fin de l'Empire et au début de la Troisième République. Il a servi à opposer la gauche à la droite, les campagnes étant conservatrices et les villes républicaines. Dans la bouche des gens de gauche les ruraux étaient ce que déjà alors on appelait, en France tout au moins, des réactionnaires.

Dans le même ordre d'idées *classe ouvrière* s'emploie à cette époque tantôt au singulier tantôt au pluriel. M. Dubois montre que cette alternance n'est pas fortuite. Le singulier est préféré par les partis avancés et le pluriel par les partis conservateurs. La raison en est qu'à gauche on insiste sur l'unité de la classe ouvrière opposée en bloc à celle des possédants. Pour les gens de droite, par contre, le pluriel "fait disparaître la notion d'unité d'intérêts et celle d'antagonisme de classes". Donc un simple morphème, l's du pluriel, permet d'opposer deux attitudes politiques.

Le vocabulaire des professions se trouve également éclairé. *Paysan* a précédé *cultivateur*. Ce dernier terme est devenu courant à l'époque de la Révolution. Il gagne du terrain vers 1870 parce que le mot *paysan* tend alors à devenir péjoratif. Cependant, aujourd'hui, la différence se situe sur un autre plan. Il reste évidemment que *paysan* peut être péjoratif alors que *cultivateur* est un terme neutre, dépourvu d'affectivité. A cela s'ajoute le fait que *paysan* désigne un type social, tandis que *cultivateur* se rapporte uniquement à une profession. Les cultivateurs sont généralement des paysans, mais il y a parfois des exceptions. Et puisqu'il s'agit du vocabulaire politique, notons en passant que sous la Quatrième République le mot *paysan* a figuré à l'étiquette officielle d'un parti politique modéré. C'est l'indice qu'il peut encore être pris en bonne part.

Parallèlement, nous avons le cas de *marchand*. Dans le français d'aujourd'hui, ce terme ne s'emploie plus guère seul. De l'usage ancien nous avons gardé le *Marchand de Venise* et les grands marchands hollandais, qui étaient des négociants. De nos jours, le marchand de bois et le marchand de charbon ont généralement un commerce important, mais le marchand de journaux, le marchand de vins tiennent boutique. Ce sont des *commerçants*. Ce dernier terme a évincé *marchand*; il s'oppose à *négociant*. En 1869, nous dit M. Dubois, le remplacement de *marchand* par *commerçant* était déjà très avancé, ce qui n'empêche pas les enfants de continuer à jouer "au marchand et à la marchande".

La place nous manque pour citer d'autres exemples. Mais on voit que cet ouvrage a de quoi satisfaire la curiosité de tous ceux qui aiment approfondir leur connaissance des mots. De plus il ouvre la voie à des études du même genre. On voit très bien comment d'ici quelques années un relevé du voca-

bulaire politique et social au Québec entre 1960 et 1965 fera état de mots et d'expressions tels que "le rapatriement de la constitution", "les deux solitudes", "le statu quo constitutionnel", "les Néo-Canadiens", "le biculturalisme", etc. Peut-être quelque chercheur est-il déjà à l'oeuvre.

J. DARBELNET



¶ LE GENRE D'ACRE EN FRANÇAIS (SUITE & FIN)

Dans le numéro 10.2 du *Journal*, je notais une communication de M. David Fortin concernant le genre du mot *acre* (10.2 : 71-72) et, après plusieurs considérations historiques reflétant le flottement de ce mot entre le masculin et le féminin, je résumais « notre collègue reconnaît ce mot comme masculin ... il est actuellement, au Canada, masculin ».

Or, il paraît bien que je voulais dire précisément le contraire. Voici ce que nous dit M. Fortin lui-même :

« Je lis votre intéressante note au sujet du genre du mot *acre* et je suis un peu étonné de la façon dont ma brève lettre du 30 octobre a été interprétée [...] Je voulais signaler que cette unité de surface était donnée comme masculin dans le Dictionnaire Canadien et il me semblait qu'elle était féminin. Je mentionnais à cet effet les dictionnaires Littré, Quillet, Larousse, Robert et le dictionnaire de l'Académie.

Dans notre Ministère, nous employons *acre* au féminin [...] Je reconnais [donc] ce substantif comme étant *féminin*, et non masculin, contrairement à ce que vous dites à la troisième ligne de la fin du dernier paragraphe de votre note. »

Dont acte. *Acre* est donc passé(e) insensiblement du masculin au féminin, et je désire amender dans ce sens la note de la page 72. Il faut dire « une acre », et ne point y mettre d'accent circonflexe.

J.-P. V.

